

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 16 juin 2011

Séance du 18 juillet 2011

L'an deux mille onze le dix huit juillet, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Ludes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

Présents : M.COFFINET. A.TETENOIRE. H.MICHEL. C.COLLARD. A.ROCHET. G.GEORGETON. L.GAIDOZ. A.BRIXON. M.HUTASSE. J.C.LECOURT. J.DOUADI. S.BEAUVILLIER. C.HACHET. M.C.GUEBELS. A.BEAUFORT. J.G.PONSIN. D.LAPIE. J.GRAGE. J.BUSIN. C.DUTERNE. C.CORBEAUX. J.SCHAEFFER.
Excusés : S.BONNEVIE. L.HUET. R.AYALA. P.POINSENET. D.HARLE. J.L.FREULON. R.FRANCART. M.ARTICLAUT. T.GIBELIN. G.FLAMAND. J.E.PEUDEPIECE. P.REMOND

N°54/11 TRAVAUX VESTIAIRES GYMNASIUM INTERCOMMUNAL VERZY

VU la délibération n°32/11 prise par le conseil communautaire en date du 20 avril 2011

VU l'avancement des travaux et la nécessité de faire réaliser des prestations supplémentaires :

- réfection faïence d'un sanitaire
- fermeture en faux plafond des sanitaires

- éclairage des sanitaires avec minuterie ou détecteurs de présence

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DE VALIDER les travaux supplémentaires qui seront réalisés par les entreprises SARL FERNANDES (pour un montant de 1.249,93 €/TTC) et HAUTEM ELECTRICITE

DE FINANCER ces travaux sur le programme d'investissement n°255

N°55/11 MODIFICATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE POSTE DE REFOULEMENT DE LUDES ET MAILLY CHAMPAGNE

VU la construction de la station intercommunale de Ludes et Mailly Champagne

VU la démolition des anciennes stations de Ludes et Mailly Champagne et l'installation de postes de refoulement

CONSIDERANT la nécessité de modifier les alimentations électriques pour alimenter les nouveaux postes de refoulement et ne plus alimenter les anciennes stations

VU les propositions d'ERDF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DE VALIDER les travaux ERDF de modifications de branchement électrique et **DE FINANCER** ces travaux sur le programme d'investissement n°054 du budget annexe d'assainissement M49

N°56/11 TRAVAUX PHARE DE VERZENAY COFFRAGE BOIS ENTREE ET COUVERTINE MURET PHARE DE VERZENAY

VU le projet de réaliser un coffrage bois pour l'entrée du Phare de Verzenay et de réaliser une couverture de protection sur le muret de la terrasse

VU le coût d'objectif des travaux

VU le guide interne de la commande publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE

DE FAIRE réaliser les travaux par l'entreprise BRESSAN pour un montant de 3.412,18 €/TTC

DE FINANCER ces travaux au budget primitif programme d'investissement n°257

N°57/11 MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE MADAME SOPHIE TELLIER

VU la délibération n°48 /11 prise par le conseil communautaire le 5 juillet 2011 portant ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps plein à compter du 1^{er} août 2011

CONSIDERANT le tableau de propositions d'avancement de grade de la catégorie C

CONSIDERANT l'admission de Madame Sophie TELLIER à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe

VU l'accord écrit de l'intéressée

Monsieur le Président informe que Madame Sophie TELLIER est favorable à la modification de la durée de service de son poste et souhaite travailler pour la Communauté de Communes à temps non complet, soit 15h00

Sous réserve d'avis de la Commission Administrative Paritaire saisie pour le 22 septembre 2011

Sous réserve d'avis du Comité Technique Paritaire saisi pour le 29 septembre 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE

DE MODIFIER la durée de service du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 35h00 à 15h00 à compter du 1^{er} octobre 2011

N°58/11 OUVERTURE POSTE SAISONNIER ADJOINT DU PATRIMOINE TEMPS NON COMPLET PHARE DE VERZENAY

VU les besoins d'exploitation au Phare de Verzenay Musée de la Vigne

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoint du patrimoine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE

D'OUVRIR pour les besoins du service un poste contractuel d'adjoint du patrimoine contractuel à temps non complet 20h00 par semaine du 1^{er} octobre au 31 décembre 2011.